



MOTOMASTER

**MotoMaster Customer Service /
le service à la clientèle MotoMaster**

**1-888- 942-6686
info@motomaster.ca**

Please email info@motomaster.ca to request the current warranty registration form. / Veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@motomaster.ca pour demander le formulaire d'inscription actuel.

MotoMaster Optional Enhanced Steering Wheel Lock Limited Warranty

Introduction:

Congratulations on purchasing your MotoMaster Steering Wheel Lock (the "Lock" / 037-2978-6); when installed correctly, this Lock may help in preventing vehicle theft. This optional limited warranty (the "Warranty") is provided by MotoMaster for limited coverage against theft when the Lock is installed correctly for a duration of up to 1 year. Void where prohibited by law. In order to be eligible for Warranty coverage, please follow the guidelines below.

Registering your lock:

- 1.** In order to be eligible for Warranty coverage, you need to register your lock within 30 days of purchase. Please email info@motomaster.ca to request the current warranty registration form. You will also need to complete the from and return it along with a copy of the purchase receipt and photographic evidence of the lock's proper installation in your registered vehicle.
- 2.** Purchase Requirement: In order to be eligible for Warranty coverage, the Lock must be purchased from a Canadian Tire retail location or through the Canadian Tire retail website. This Warranty is specific to the original purchaser and registerer and cannot be transferred to another user.
- 3.** When submitting this registration form, please supply your full legal name, address, and contact information. You will also need to provide the make, year, and model of your vehicle, along with the VIN and details of your auto insurance company. As mentioned above, you will need to attach a photo of the Lock installed in your vehicle and a copy of the original purchase receipt when registering your Lock. In the event your device is incorrectly installed, our customer service team will communicate with you via email to update your registration record.
- 4.** Should you purchase a new vehicle, you will need to contact the MotoMaster customer service email to update your registration information to continue warranty coverage for your Lock and new vehicle. If the theft occurs on a different vehicle and not the latest registered vehicle on record, your Warranty will be deemed ineligible.
- 5.** If you have purchased several Locks to protect multiple vehicles, please note that you will be required to complete a separate registration form for each Lock and vehicle pair for coverage. This will also include attaching an image of the Lock correctly installed on each vehicle for registration.

Verrou de volant MotoMaster - Garantie limitée améliorée facultative

Introduction:

Félicitations pour votre achat d'un verrou de volant MotoMaster (le « verrou » / 037-2978-6). Lorsque installé correctement, ce verrou peut aider à prévenir le vol de véhicule. Fournie par MotoMaster, cette garantie limitée facultative (la « Garantie ») offre une couverture limitée antivol de jusqu'à un(1) an lorsque le verrou est installé correctement. Nulle là où la loi l'interdit. Pour être admissible à la couverture de la garantie, veuillez suivre les lignes directrices suivantes.

Inscription de votre verrou de volant :

- 1.** Pour être admissible à la couverture de la garantie, vous devez inscrire votre verrou dans les 30 jours suivant l'achat. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@motomaster.ca pour demander le formulaire d'inscription actuel. Vous devrez également remplir le formulaire et le retourner avec une copie du reçu d'achat ainsi qu'une preuve photographique de l'installation correcte du verrou dans votre véhicule enregistré.
- 2.** Exigence d'achat : Pour être admissible à la couverture de la garantie, le verrou doit être acheté d'un magasin du Groupe détail Canadian Tire ou sur le site Web de vente au détail de Canadian Tire. La présente garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial qui a originalement inscrit le verrou et est intransférable.
- 3.** Sur le formulaire d'inscription, veuillez fournir votre nom et prénom officiels, votre adresse et vos coordonnées. Vous devrez aussi fournir la marque, l'année et le modèle de votre véhicule, ainsi que le numéro d'identification du véhicule (NIV) et les renseignements de votre compagnie d'assurance automobile. Tel que mentionné ci-haut, vous devrez joindre une photo du verrou installé dans votre véhicule et une copie du reçu d'achat original à l'inscription de votre verrou. Si votre verrou n'est pas installé correctement, notre équipe du service à la clientèle communiquera avec vous par courriel pour mettre à jour votre dossier d'inscription.
- 4.** Si vous achetez un véhicule neuf, il vous faudra communiquer par courriel avec le service à la clientèle MotoMaster pour mettre à jour vos renseignements sur l'inscription afin de continuer à bénéficier de la garantie pour votre verrou et votre véhicule neuf. En cas de vol d'un autre véhicule et non du plus récent véhicule enregistré dans le dossier, votre garantie ne sera pas réputée viable.
- 5.** Si vous avez acheté plusieurs verrous pour protéger des divers véhicules, veuillez prendre note que vous devrez remplir un formulaire d'inscription séparé pour chaque verrou et véhicule jumelés en vue d'obtenir une couverture. Il faudra d'ailleurs joindre une photo du verrou installé correctement dans chaque véhicule pour l'inscription.

Claim Process Upon Vehicle Theft:

In the unfortunate event of vehicle theft with the Lock correctly installed and engaged, there are some simple steps you will need to complete to submit your warranty claim. You (the original registerer) will need to initiate a claim process by contacting MotoMaster's customer service email at info@motomaster.ca. You are required to initiate the claim within a 90-day window from the date of theft. Within 90 days of theft; please be prepared to provide the necessary documentation, including 1) a copy of the police report which must state that the steering wheel lock was installed at time of theft and 2) proof of theft insurance deductible payment and claim approval from your vehicle insurer, to validate the claim. If you cannot obtain a police report or the police report does not contain the above information, MotoMaster will provide you with a form of declaration to be signed by you which states that the theft of the vehicle was reported to the police department and the Lock was correctly installed and engaged at the time of theft. Please note that if you do not have theft deductible protection on your insurance or are denied by your insurer, you are not eligible for coverage under this Warranty.

Reimbursement Coverage:

MotoMaster commits to reimbursing your auto insurance deductible up to a maximum of \$500 CAD, contingent upon adherence to the registration and claim submission protocols outlined above. You will need to supply confirmation that your insurance claim has been approved along with proof of the deductible paid. This Warranty applies for one year (365 days) after the purchase of the Lock, during which the theft of your registered vehicle must have occurred within Canada. You will then be provided a ninety (90) day window to contact the MotoMaster customer service team and supply the required documentation to be eligible under the warranty.

This Warranty is a testament to MotoMaster's dedication to product quality and leading product warranty coverage. Your submission of this registration document confirms you have read the contents of this document and understand that the Lock is a theft prevention device that does not eliminate the possibility of vehicle theft. MotoMaster shall not be held liable for any loss, damage, or theft of your vehicle while using the Lock. The user assumes all risk associated with vehicle security. Our liability is limited solely to 1) the replacement or repair of the Lock under standard product warranty terms 2) terms outlined within this document under the Optional Enhanced Steering Wheel Lock Limited Warranty.

For any additional questions regarding registration, eligibility, or elements of this limited Warranty, please contact MotoMaster Customer Service directly at 1-888-942-6686.

Processus de réclamation suite à un vol de véhicule :

Dans le cas d'un fâcheux incident de vol de véhicule avec un verrou installé et activé correctement, il y a quelques démarches simples que vous devrez respecter pour soumettre votre réclamation sous la garantie. Vous (qui a soumis l'inscription originale) devrez présenter une demande de réclamation en communiquant avec la ligne directe du service à la clientèle de MotoMaster par courriel à info@motomaster.ca. Vous devez présenter la demande dans les 90 jours suivant la date du vol. Dans les 90 jours suivant le vol, soyez prêt à fournir les documents nécessaires pour valider la réclamation, notamment : 1) une copie du rapport de police qui doit indiquer que le verrou du volant était installé au moment du vol et 2) une preuve de paiement déductible de l'assurance-vol et l'approbation de la réclamation de votre assureur automobile. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir un rapport de police ou que le rapport de police n'indique pas les renseignements ci-haut, MotoMaster vous procurera un formulaire de déclaration, que vous devez signer, indiquant que le vol du véhicule a été signalé auprès du service de police et que le verrou était installé et activé correctement au moment du vol. Veuillez prendre note que si vous n'avez pas de protection en matière de déductible antivol sur votre police d'assurance ou que votre assureur a refusé votre réclamation, vous n'êtes pas admissible à la couverture sous cette garantie.

Couverture de remboursement:

MotoMaster s'engage à un remboursement de votre déductible d'assurance automobile allant jusqu'à 500 \$ CA, conditionnellement au suivi du protocole d'inscription et de soumission de réclamation indiqué ci-haut. Vous devrez fournir la confirmation que votre réclamation d'assurance a été approuvée, ainsi que la preuve de paiement du montant déductible. Cette garantie s'applique pendant un an (365 jours) suivant l'achat du verrou, période pendant laquelle le vol de votre véhicule enregistré doit avoir eu lieu au Canada. Vous disposerez alors d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours pour communiquer avec l'équipe du service à la clientèle MotoMaster et leur fournir la documentation requise pour être admissible en vertu de la garantie.

Cette Garantie fait preuve de l'engagement de MotoMaster envers la qualité de ses articles et la meilleure couverture de garantie. Votre soumission de ce document d'inscription confirme que vous avez lu le contenu de ce document et que vous comprenez que le verrou est un dispositif antivol qui n'élimine pas la possibilité de vol de véhicule. MotoMaster ne pourra être tenu responsable des pertes, des dommages ou du vol de votre véhicule pendant l'utilisation du verrou. L'utilisateur assume tous les risques associés à la sécurité du véhicule. Notre responsabilité est limitée uniquement 1) au remplacement ou à la réparation du verrou en vertu des conditions générales de la garantie de l'article et 2) aux conditions énoncées dans ce document en vertu de la Garantie limitée améliorée facultative du verrou de volant.

Pour toute question supplémentaire concernant l'inscription, l'admissibilité ou les éléments de cette Garantie limitée, veuillez communiquer directement avec le service à la clientèle MotoMaster 1 888 942-6686.